



Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du mercredi 11 juillet 2018

Date de convocation du Conseil municipal : 27 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le 11 juillet, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Leyment, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Marilyn BOTTEX, Maire.

Présents : Mmes M. BOTTEX, L. BEAU-GUYAT, E. PANAYE, S. SIBERT;
Messieurs, N. BARBERIE, P. BEAU, Y. RIGAUD, J. GROS ;

Absents excusés : M-L MUNOZ (a donné procuration à Nicolas BARBERIE), J. MARTRA
M. MONFLIER, E. VIOLLET

Absents : D. REYMOND, E. CHARAVIT.

M. Patrick BEAU est nommé secrétaire de séance

Madame le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Demande de subvention pour le rachat du futur local commercial à LOGIDIA
- Décision modificative
- Modification du tableau des emplois

Validation des rapports sur l'eau et l'assainissement pour l'année 2017

Suite à la lecture des chiffres relatifs aux rapports présentés par la SOGEDO sur l'eau et l'assainissement pour l'année 2017, le Conseil municipal valide ces rapports.

SIEA : vote de la modification des statuts

Madame le Maire présente les nouveaux statuts du Syndicat d'électricité qui doivent être approuvés par le Conseil municipal. La modification de ces statuts porte sur l'ajout à l'article 6 – Budget – comptabilité – de la phrase suivante : « les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le Syndicat. Les modalités en seront définies par le comité syndical ». Le Conseil municipal approuve cette modification statutaire.

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Madame le Maire présente au Conseil municipal le rapport des charges et des recettes transférées à l'Intercommunalité. Elle explique que pour Leyment, la gestion de la zone artisanale ayant été transférée à la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, l'entretien des voiries de cette zone reste à notre charge. Une somme compensatrice de 3410.21€ correspondant à ces frais est approuvée par le Conseil municipal ainsi que l'ensemble du rapport, le montant de l'attribution de compensation totale versée par la CCPA s'élevant désormais pour la commune à : 111311.70€

Vente d'une parcelle de terrain à la Société Autoroutes Paris Rhin Rhône

Madame le Maire présente la demande de la Société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône qui souhaite acquérir une parcelle communale cadastrée A2363 de 139m² isolée entre l'autoroute et la l'entreprise Eurosérum pour une somme totale de 55.60€. Le Conseil municipal donne son accord pour la vente de cette parcelle à APRR au montant proposé.

Devis pour l'achat du dégrilleur de la station d'épuration communale

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal l'augmentation des frais d'entretien versés à la société EUROSERUM (ancienne laiterie Valment) pour la station d'épuration. Cette augmentation étant due au problème de récupération des lingettes jetées dans le réseau d'assainissement, Madame le Maire présente les devis pour l'achat d'un dégrilleur permettant de récupérer les lingettes en amont de la station.

R & O DEPOLLUTION (fourni par Eurosérum) : 21050,00€ HT, ne comportant que la fourniture du dégrilleur, les travaux de génie civil restant à notre charge.

SOGEDO : 29570,00€ HT

01 POMPAGE : 34980,00€ HT

Le Conseil municipal valide le devis de la société SOGEDO.

Vente d'un terrain communal situé au casernement

Madame le Maire rappelle la décision du Conseil municipal de vendre une parcelle de terrain communal situé à côté de l'ancien casernement à une habitante de la commune. Ce morceau de terrain lui permettra de désenclaver sa propriété. Le service des Domaines ayant estimé le montant de ce terrain entre 50 et 70€, Madame le Maire propose de vendre ce terrain d'une surface de 87m² à 50€/m². Le Conseil municipal valide cette proposition.

Aide d'urgence

Madame le Maire présente la demande d'une assistante sociale pour venir en aide à un habitant de Leyment qui fait face à de graves problèmes financiers dus notamment à la mauvaise isolation de sa maison en location. Elle présente la facture EDF qui s'élève à 634.88€ que le Conseil municipal accepte de régler cette facture au titre du CCAS.

Commerce : demande de subvention

Madame le Maire rappelle le projet Cœur de Village réalisé par LOGIDIA (logements et résidence HAISSOR pour personnes âgées). Ce projet présente également la création d'un local commercial. LOGIDIA n'assurant pas la gestion de ce type de bien, il a été convenu qu'il serait revendu à la commune après construction. Le montant à charge de la commune s'élèverait à 228 788€ HT. Madame le Maire présente le courrier de la Préfecture pour appel à projet dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et demande au Conseil municipal l'autorisation de déposer une demande de subvention pour le financement des locaux du futur commerce. Le Conseil municipal donne son accord.

Décision modificative budgétaire

Suite au remplacement en urgence de la chaudière alimentant les sanitaires du local foot (pour un montant d'environ 7500€) et d'autres dépenses non prévues dans le budget prévisionnel sur cette ligne ayant été réglées, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit de 15 000 € de la ligne budgétaire 2151 vers la ligne 21318. Le Conseil municipal valide cette décision modificative.

Emplois communaux

Suite à la fin du dispositif des contrats unique d'insertion, des embauches seront nécessaires pour le service cantine et le centre de loisirs. Mme le Maire propose au conseil de recruter deux agents en tant que contractuels, l'un sur un poste de 14 h79 ayant une formation BAFA ou autre diplôme équivalent en tant qu'encadrant cantine et animateur sur le centre de loisirs durant les vacances scolaires, le second d'une durée de 24 h sur le service cantine et l'entretien de l'école. Elle propose également d'externaliser le ménage du centre de loisirs les mercredis et les vacances scolaires, et lors de l'absence du personnel en cas de congés maladies en faisant appel à une société spécialisée.

Le Conseil municipal valide les recrutements et le recours à une société spécialisée pour le ménage du centre de loisirs.

Questions diverses

Madame le Maire présente l'offre de La Poste pour l'installation d'un « ilôt numérique » à la mairie afin de permettre l'accès au numérique à des personnes ne disposant pas de matériel ; cet accès restant réservé pour les démarches administratives. Le Conseil municipal valide ce projet.

Madame le Maire lit à l'assemblée le courrier de Denis Vernet, « porte-parole » des habitants de la rue de la Vieille Fontaine, qui fait part de ses inquiétudes suite au dépôt d'une demande de certificat d'urbanisme pour la construction d'une habitation. Le Conseil municipal dit que la commune ne peut prendre position et attend le retour de l'instruction du certificat d'urbanisme par le service ADS et préconise à Monsieur Vernet de s'adresser directement aux différents propriétaires concernés concernant sa demande d'achat ou de location des parcelles concernées.

La séance est levée à 21h45

Le Maire
M. BOTTEX

